



## Le **nouvel** Economiste

# Pour gagner du temps et aller à l'essentiel

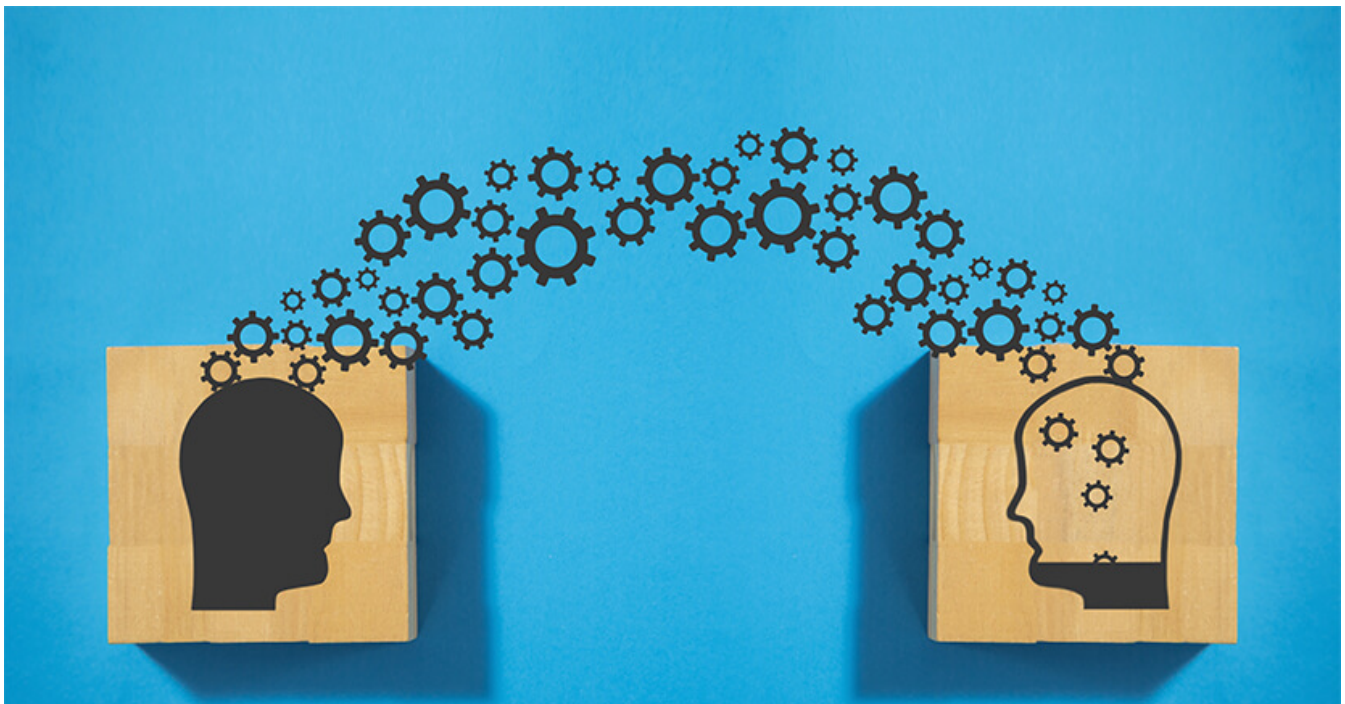
Découvrez nos newsletters thématiques

S'inscrire

### Commandes publiques

# Une externalisation à évaluer au cas par cas

Faute d'identifier correctement les besoins et à force de multiplier les objectifs, l'efficacité des achats publics reste souvent trop faible



Le taux d'externalisation est bien plus élevé dans les collectivités locales que dans les services de l'État - © Freepik



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

Le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur "l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques" a lancé en 2022 un débat, non clos aujourd'hui, sur l'externalisation de certaines fonctions stratégiques de l'État et, de manière plus générale, sur l'ampleur et l'utilité de l'externalisation des services publics.

Pour une administration comme pour une entreprise, externaliser consiste à transférer une fonction à un organisme tiers. Entre l'achat de services de nettoyage et la concession d'une autoroute, l'externalisation peut prendre de multiples formes.

### Taux d'externalisation parmi les plus faibles

Le recensement des marchés publics en France reste fragile et ne permet pas de faire des comparaisons internationales fiables. Les achats de biens et services des administrations publiques en comptabilité nationale, qui se sont élevés à 220 Mds€ (8,3 % du PIB) en 2022 en France, peuvent en revanche être comparés, de même que le taux d'externalisation, qui rapporte leur montant à celui des dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces administrations. La France fait partie des trois pays de l'Union européenne où ce taux d'externalisation est le plus faible en 2022 (39 %). Il est bien plus élevé dans les collectivités locales que dans les services de l'État.

“La France fait partie des 3 pays de l'UE où le taux d'externalisation est le plus faible en 2022 (39 %)”

L'externalisation est plus coûteuse que la production en interne de services, dans la mesure où le coût du capital des sociétés privées est toujours plus élevé que celui des administrations, car elles s'endettent à des taux plus forts et doivent rémunérer leurs actionnaires. Les entreprises privées peuvent toutefois être plus flexibles, plus innovantes, plus spécialisées et, au total, moins coûteuses et plus efficaces, mais à condition d'être soumises à une concurrence suffisamment forte.

### Veiller à la mise en concurrence

Comme le soulignait Jean Tirole dans une note du conseil d'analyse économique, “l'objectif de la commande publique, quel qu'en soit le montant, est avant tout de satisfaire un besoin identifié en parvenant à la meilleure performance en termes de coût et de services ou fonctionnalités attendus. Charger la commande publique d'atteindre des objectifs sociaux, environnementaux ou d'innovation est inefficace”. Or, d'une part, l'administration est trop souvent incapable d'identifier correctement ses besoins lorsqu'elle passe un marché et, d'autre part, de multiples critères de choix autres que le prix ont été introduits dans le code de la commande publique. L'efficacité des achats publics reste donc souvent trop faible.

Au total, il ne faut pas recommander ou proscrire l'externalisation par principe, mais évaluer au cas par cas ses avantages et inconvénients en tenant compte du processus de mise en concurrence. Cette conclusion est valable pour les marchés de conseil en stratégie comme pour les autres.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

### A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 12/07/2023

**Catégories :**

Economie / Mécomptes publics /

**Réutiliser cet article**

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)